

Langeais, le 9 février 2026

Projet de transfert des titres du Groupe Plastivaloire sur le marché Euronext Growth

Le Groupe Plastivaloire annonce soumettre à sa prochaine Assemblée générale des actionnaires une demande d'autorisation afin de procéder au transfert de la cotation de ses titres du marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) vers le marché Euronext Growth Paris. Ce projet de transfert a été validé par le Conseil d'administration du 12 décembre 2025.

En prévision de sa prochaine Assemblée générale qui se déroulera le 31 mars 2026, le Groupe détaille dans le présent communiqué les potentielles conséquences pour les actionnaires de ce projet de transfert.

Plastivaloire précise qu'il réunit à ce jour les conditions requises pour un transfert sur Euronext Growth, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et des titres négociables par le public (« flottant ») d'un montant minimum de 2,5 millions d'euros.

Motifs du projet de transfert

Ce projet de transfert vise à permettre à Plastivaloire de réduire les contraintes associées au marché réglementé Euronext Paris et les moyens engagés pour y répondre. Euronext Growth propose un fonctionnement simplifié et plus adapté aux besoins du Groupe, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Modalités du projet de transfert

L'Assemblée générale mixte du Groupe Plastivaloire du 31 mars 2026 est appelée à autoriser (résolution à titre ordinaire) le projet de transfert de marché de cotation des titres émis par la Société du marché réglementé Euronext Paris vers le système multilatéral de négociation organisé d'Euronext Growth Paris.

Euronext Growth Paris n'est pas un marché réglementé mais un système multilatéral de négociation organisé au sens de l'article 525-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Ses règles d'organisation sont approuvées par l'AMF.

Conséquences possibles du transfert

Conformément à la réglementation en vigueur, le Groupe Plastivaloire informe ses actionnaires des principales conséquences possibles d'un tel transfert (liste non exhaustive).

Information périodique

Les obligations de Plastivaloire seraient allégées et, notamment :

- Plastivaloire publierait, dans les quatre mois de la clôture, un rapport annuel (ou un document d'enregistrement universel l'intégrant) incluant a minima ses comptes annuels (et consolidés),

un rapport de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes. Elle établirait également un rapport sur le gouvernement d'entreprise avec un contenu allégé.

- Elle diffuserait, dans les quatre mois de la clôture du premier semestre (délai allongé), un rapport semestriel incluant ses comptes semestriels et un rapport d'activité afférent à ces comptes.
- Plastivaloire aurait un libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. Le Groupe Plastivaloire continuerait d'adopter les normes IFRS, dans la continuité des méthodes appliquées à ce jour.
- Il poursuivrait la publication de ses informations financières trimestrielles.

Information permanente

Le Groupe Plastivaloire demeurerait soumis aux dispositions applicables en matière d'information permanente, qui s'appliquent également aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris.

La Société continuerait à délivrer une information exacte, précise et sincère, en portant à la connaissance du public toute information susceptible d'influencer de façon sensible le cours et toute information portant sur les opérations de ses dirigeants, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés.

Les informations réglementées (et notamment les informations privilégiées) devront toujours être diffusées de manière effective et intégrale. La Société continuerait à avoir recours à un diffuseur professionnel.

En matière de rémunération des mandataires sociaux, la société ne serait plus soumise au régime dit de « say on pay ».

Protection des actionnaires minoritaires

La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, serait assurée sur Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.

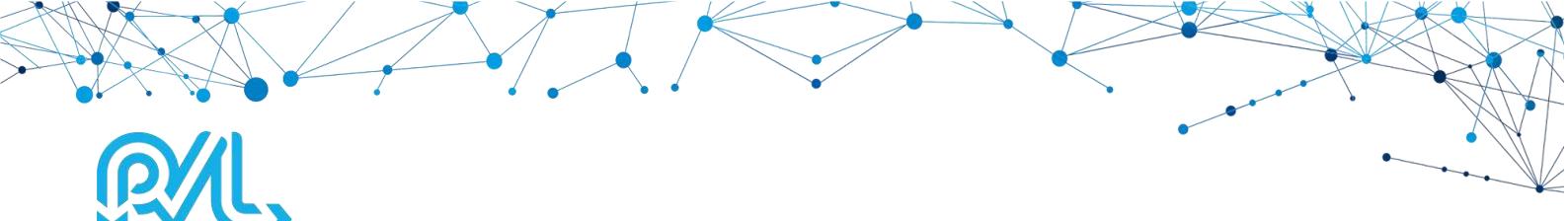
Par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse) de 50% et 90% du capital ou des droits de vote.

Cependant, conformément aux dispositions légales, la société resterait soumise, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext Paris, au régime des offres publiques et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext Paris.

Quant aux dispositions de l'article 236-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers permettant à ladite Autorité de décider dans certaines circonstances qu'il y a lieu à mise en œuvre d'une offre publique de retrait, elles ne trouveront plus à s'appliquer.

Assemblées générales

Le formalisme des Assemblées générales serait légèrement assoupli :



- Pas d'obligation de publier un communiqué précisant les modalités de mise à disposition des documents soumis à l'Assemblée ;
- Dispense de mise en ligne des documents préparatoires à l'Assemblée vingt-et-un jours avant la date de l'Assemblée générale, mais uniquement à la date de la convocation (contenu allégé) ;
- Absence d'obligation de mise en ligne sur le site internet de la société du résultat des votes de l'Assemblée.

Les modalités de convocation et les conditions d'admission à l'Assemblée Générale demeurerait inchangées. La société n'aurait plus l'obligation d'assurer une retransmission en direct de ses assemblées ni de mettre un enregistrement de celles-ci sur son site internet.

Liquidité

Il pourrait résulter du transfert sur le marché non réglementé Euronext Growth Paris une évolution de la liquidité du titre Plastivaloire qui pourrait être différente de la liquidité constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le transfert pourrait également conduire certains investisseurs, privilégiant les titres d'émetteurs cotés sur un marché réglementé, à vendre leurs titres Plastivaloire. Il est précisé que le contrat de liquidité conclu par la Société avec TP ICAP serait maintenu après le transfert de marché.

Calendrier prévisionnel de l'opération

- **12 décembre 2025** : projet de transfert vers Euronext Growth Paris validé par le Conseil d'administration du Groupe Plastivaloire ;
- **31 mars 2026** : tenue de l'Assemblée générale devant se prononcer sur le projet de transfert.

Au plus tôt en cas de vote favorable de l'Assemblée générale du 31 mars 2026 :

- Tenue d'un conseil d'administration mettant en œuvre le transfert ;
- Publication d'un communiqué annonçant la décision de transférer les titres Plastivaloire sur Euronext Growth Paris ;
- Dépôt auprès d'Euronext Growth Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth Paris.

Au plus tôt, à partir du 25 mai 2026, en cas d'avis favorable d'Euronext Paris, radiation du marché réglementé Euronext Paris et admission concomitante aux négociations sur le système multilatéral de négociation organisé Euronext Growth Paris.

Le Groupe Plastivaloire est accompagné dans son projet de transfert sur Euronext Growth par TP ICAP Midcap en tant que *listing sponsor*.

Prochaine communication financière :
Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2025-2026 : 17 février 2026

Recevez gratuitement toute l'information financière du Groupe Plastivaloire en vous inscrivant sur www.actusnews.com

À propos du Groupe Plastivaloire :

Le Groupe Plastivaloire est l'un des tout premiers fabricants européens de pièces plastiques complexes destinées aux produits de grande consommation.

Plastivaloire conçoit et réalise ces pièces de haute technicité en grande série pour les secteurs « Automobile » et « Industries » grâce à des solutions innovantes.

Fort de plus de 5 050 collaborateurs et 26 sites industriels, le Groupe Plastivaloire est présent en France, États-Unis, Pologne, Espagne, Roumanie, Turquie, Tunisie, Royaume-Uni, Portugal, Slovaquie et au Mexique.

Nombre d'actions : 22 125 600 - Euronext Paris, Compartiment B – ISIN : FR0013252186 - PVL

Reuters : PLVP.PA - Bloomberg : PVL.FP

Contacts

Groupe Plastivaloire :

Vanessa Findeling au +33 (0)2 47 96 15 15

ACTUS finance & communication :

Relations investisseurs : Guillaume Le Floch au +33 (0)1 53 67 36 70

Pierre Jacquemin-Guillaume au +33 (0) 1 53 67 36 79

Relations presse : Amaury Dugast au +33 (0)1 53 67 36 74